



La saison hivernale s'est terminée en Oisans avec des fréquentations record, pour le moment les habitudes des touristes ne semblent pas se modifier. Nous pouvons nous en réjouir, car une majorité de notre population active travaille dans les stations de sports d'hiver. Toutefois, au regard du réchauffement climatique, nous devons être conscients qu'à terme, il faudra modifier nos comportements et habitudes pour préserver l'avenir. Le Bourg d'Oisans, par sa situation géographique, ses richesses naturelles, est une véritable pépite de diversité. La conservation de ce patrimoine et de ce cadre de vie est une priorité dans tous nos projets.

L'équipe municipale poursuit son engagement sur de nombreux chantiers :

- L'aménagement du centre Bourg
- L'aménagement de Buclet avec l'ONF
- La modernisation du Musée des Minéraux et de la Faune des Alpes
- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs
- Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable
- L'aménagement de l'avenue Aristide Briand
- La démolition de l'ancienne mairie, qui laissera place à un espace vert qui donnera de l'air au quartier
- Le renouvellement de l'aire de jeux pour les enfants dans le théâtre de verdure...

Nous soutenons également les projets immobiliers qui commencent à sortir de terre, avec l'objectif de donner un élan encore plus fort à l'attractivité de notre commune, en créant du logement permanent.

D'un autre côté les premières études concernant la liaison BO- Alpe d'Huez sont terminées, elles sont désormais intégrées au Schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui sera arrêté en septembre 2024. Cet ascenseur valléen reste un projet phare pour l'avenir de notre territoire. Je le défendrai jusqu'à sa réalisation.

La saison estivale est lancée. Malgré les contraintes liées aux travaux, le programme des animations reste toujours aussi étoffé et propose cette année encore une multitude de rendez-vous pour les habitants et pour les touristes, avec toujours le maintien de la gratuité d'accès à toutes ces animations. Permettre à tous de profiter, individuellement ou en famille, de temps d'amusement, de découverte et de convivialité est une priorité. Et nous sommes heureux de permettre cela tout au long de l'été.

Nous vous donnons rendez-vous pour faire un point d'étape important sur l'avancement de notre projet de mandat, le mercredi 26 juin 2024. L'occasion de s'attarder sur la réalisation des engagements pris par la majorité municipale et d'avoir un temps d'échange avec les habitants. Nous comptons sur votre participation.

Passez un bel été, de bonnes vacances et belle saison à tous nos socioprofessionnels.



Vie économique

Les travaux de la rue de la République sont quasiment terminés, nos commerces peuvent d'ores et déjà profiter de l'espace public et installer leurs terrasses suivant les déclarations effectuées auprès du service de l'urbanisme. Elles peuvent ainsi accueillir nos habitants, nos visiteurs d'un jour ou ceux présents pour une période plus longue.

Le conseil municipal, sur recommandation de Monsieur le Maire, a pris la décision d'exonérer les commerçants du montant de la redevance des terrasses pour l'année 2024, participant ainsi d'une manière solidaire aux efforts consentis par ces derniers, et particulièrement ceux qui ont été le plus impactés par les travaux. Nous remercions tous les commerçants pour leur compréhension et leur patience mise à rude épreuve.

Le projet *Petites Villes de Demain* reconfigurera le centre Bourg comme vous le savez et cette transformation permettra aux commerçants du périmètre de bénéficier d'une capacité d'accueil des terrasses plus importante et donc d'une visibilité plus grande.

Une belle réussite pour le Salon des Bonnes Affaires

L'association des commerçants *La Vitrine* du Bourg d'Oisans par l'intermédiaire de ses membres actifs a décidé d'organiser le 14 avril dernier le premier *Salon des Bonnes Affaires* au foyer municipal.

Les commerçants présents ont proposé des produits allant jusqu'à 70 % de remise et le public venu très nombreux a pu faire d'excellentes affaires. Le franc soleil présent ce jour a permis aux visiteurs de profiter aussi du parc du foyer.

Une grande tombola a clôturé la journée et de nombreux cadeaux offerts par les commerçants du Bourg d'Oisans ont ravi les heureux gagnants.

Ce succès annonce sans aucun doute une seconde édition en espérant que d'autres commerçants se joignent aux précurseurs qui ont ouvert la voie. La commune sera toujours présente pour accompagner et encourager les initiatives de l'association. Bravo à ses membres et à son président Pascal Wendling!





Nouveau schéma directeur de signalétique

Dans le cadre de l'étude commandée par la municipalité pour l'élaboration de son nouveau schéma directeur de signalétique, le cabinet TELOA, nous a transmis la première phase de son travail, à savoir l'état des lieux de la signalétique présente sur la commune. Vous découvrirez dans ce numéro les explications de ce projet inclus dans le cadre de la démarche *Petites Villes de Demain*.

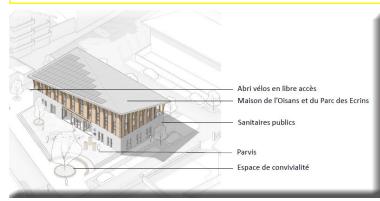
La municipalité engage un inventaire des panneaux de signalétique sauvages ou interdits et va organiser l'enlèvement de ces panneaux, non autorisés sur le domaine public. Le but : faire respecter les règles concernant la publicité locale et ainsi, au-delà de répondre aux obligations, proposer un environnement du cadre public plus harmonieux.

Tourisme

Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins

Le 20 avril dernier les services de la Communauté de communes de l'Oisans, d'Oisans Tourisme et du Parc national des Écrins ont organisé une réunion publique d'information qui a rassemblé un bon nombre de Bourcats et d'Uissans pour présenter la future *Maison de l'Oisans*, ses objectifs, sa conception et le calendrier des travaux. Cette *Maison* sera un marqueur important de notre territoire. Elle accueillera le Bureau d'Information Touristique du Bourg d'Oisans, le Parc national des Écrins, avec une nouvelle scénarisation et un espace « vitrine » des producteurs locaux et une mise en valeur de la *Route des savoir-faire*.





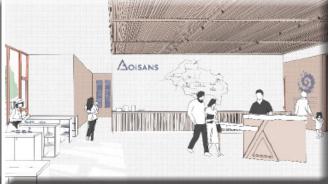


Image du Bourg

Le dossier de presse Oisans

Chaque année, Oisans Tourisme, dépositaire de la promotion de l'Oisans - et par définition du Bourg d'Oisans - rédige un dossier de presse intitulé *Oisans les Alpes mythiques*, à destination des journalistes et influenceurs dans l'objectif de faire parler de notre territoire. Cette année ce dossier de presse a mis en avant sur Bourg d'Oisans : le réaménagement de Buclet, l'ouverture du camping à la *ferme des bisons de l'Oisans*, l'initiation à la pêche, les bières de l'Oisans... Une communication indispensable, qui porte ses fruits et donne à voir de multiples aspects de notre territoire. À noter dernièrement le reportage, *La conquête de la montagne*, de la chaîne web *Nota Bene*, entièrement tourné en Oisans, à retrouver sur les réseaux.

L'Alpes Isère Tour

Nous avons accueilli fin mai la dernière étape de l'Alpes Isère Tour. C'est la première fois que cette épreuve sur 5 étapes, longue de 756 kms, arrive au Bourg d'Oisans. Après un parcours difficile, les espoirs mondiaux du cyclisme se sont livré une féroce bataille. Cette épreuve a rassemblé 22



équipes françaises et internationales. Cette course à travers l'Isère nous a permis d'avoir un éclairage supplémentaire de notre Bourg. Un immense merci aux 350 bénévoles présents sur le parcours, merci aux services municipaux et aux bénévoles locaux qui ont donné sans compter pour que la journée du 26 mai soit une réussite.





Animation de la vie locale

Si la saison estivale s'annonce quelque peu «perturbée» par les travaux, il n'en reste pas moins que le service animations a tout mis en œuvre pour que l'été soit animé!

Le Bourg d'Oisans se transforme et cela impacte en partie notre organisation et contraint à la délocalisation de la place du Cristal vers d'autres espaces de la commune. Les animations en centreville seront toutefois garanties! Le programme estival va paraitre sous peu. Les habitants et touristes pourront y découvrir comme chaque année de grands temps forts qui traverseront l'été.

Les jeudis de l'été viendront rythmer les semaines du 18 juillet au 22 août. Au programme villages de jeux, déambulations féériques, distributions de goodies, animations musicales, ateliers pour enfants, spectacles d'envergure...

La fête St Laurent se tiendra le dimanche 11 août. Les associations et artistes du grand défilé seront parés aux couleurs des Jeux Olympiques en cette année si particulière pour le pays.

La Grande Foire aura lieu le 1er septembre, elle accueillera de nombreux exposants ainsi que son vide grenier grandissant, notre Bourg prendra alors un air «retro vintage».

D'autres rendez-vous, devenus incontournables, sont également présents à l'agenda : le meeting VW, les *Noctambules Uissannes*, la Fabrique de la *Route des savoir-faire*, les visites guidées du Bourg d'Oisans (découvertes insolites) chaque mardi à partir du 16 juillet.

Du côté des événements sportifs, la saison a déjà débuté avec l'arrivée de l'Alpes Isère Tour, la montée du 93e RAM, l'Alpe d'HuZes, et se poursuit avec le Défi des 3 Villards, une étape de championnat de

France de Motocross, la Marmotte Grand Fondo, la Mythique 21, le triathlon Alpe d'Huez, le *Trail de l'Étendard...* Le 18 août. nous recevrons les concurrentes du *Tour de France* Femmes pour dernière étape de l'évènement, ralliant Le Grand Bornand à l'Alpe d'Huez.

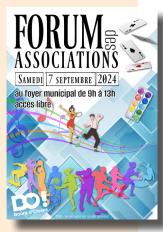


Trois petits nouveaux feront leur grande rentrée pour l'été!

En effet, suite à un travail réalisé en partenariat avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Course d'Orientation, la mairie a décidé de construire parcours d'orientation et d'interprétation touristique. Ces dispositifs emmèneront les excursionnistes à trouver des balises cachées dans le paysage, munis d'une carte et éventuellement, d'une boussole. Chaque balise renverra à un fait d'histoire, une anecdote du village ou à un emblème architectural, pour en apprendre plus sur l'histoire du Bourg. La première boucle située dans le cœur du village peut se faire à pied, le second parcours propose une boucle vers le nord de la plaine, jusqu'au Raffour, et le troisième s'exporte au sud jusqu'aux Gauchoirs, tous deux se feront à vélo. Cette exploration de notre territoire communal permettra à chacun de découvrir ou redécouvrir, à son rythme, des trésors cachés, des paysages, des bouts d'histoire... Ce projet est cofinancé par la commune, le conseil départemental et le Comité départemental de course d'orientation de l'Isère. Nous remercions les partenaires pour leur accompagnement dans la réalisation de ce projet. Dès le début de l'été, les cartes seront mises à disposition à l'Office de Tourisme du Bourg d'Oisans.

Vie associative

La fin de l'année scolaire approche, synonyme également de la fin de l'activité pour la majorité des associations. La municipalité tient à féliciter et à remercier l'engagement de tous les bénévoles qui œuvrent dans les associations au quotidien. Il fait bon vivre au Bourg



d'Oisans car nous avons un cadre de vie magnifique, mais également grâce à notre tissu associatif qui propose chaque semaine des activités culturelles, sportives ou solidaires variées. Les associations sont également porteuses de projets d'envergure qui viennent compléter le programme d'animations proposé par la collectivité et ce, pour le plus grand plaisir des habitants. Bravo à tous! Nous vous souhaitons un bon repos estival avant de nous retrouver pour le forum des associations le 7 septembre prochain dans le parc du foyer.



Qu'est ce qu'un PLU?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de cadrage et de programmation de la politique urbaine de la commune.

Ainsi, après une phase de travail avec différents bureaux d'étude et les élus, le document final a été soumis du 16 août au 18 septembre 2017 à la consultation des habitants par voie d'enquête publique, aucune remarque n'a été faite sur les OAP ou les parcelles constructibles qu'elles soient publiques ou privées.

Le projet de PLU a donc été présenté au vote des élus du Conseil Municipal en 2018 qui l'ont adopté à la majorité. La délibération ainsi approuvée a été soumise à l'avis du contrôle de légalité de la Préfecture qui l'a validé. Aucun recours d'habitant n'a été déposé à l'encontre de la commune.

Le PLU est donc devenu opposable à tous les projets de construction soumis à la commune et le PLU étant applicable, il est impossible au maire de refuser des permis de construire conformes à ce document cadre.

Quelle est la politique de l'habitat de la commune ?

Depuis l'approbation du PLU et jusqu'en 2021, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et terrains communaux n'avaient pas fait l'objet d'autorisations d'urbanisme. Or, depuis la fin d'année 2021, des promoteurs et investisseurs sont venus proposer aux propriétaires privés et à la mairie plusieurs projets. Compte tenu de cet engouement récent, il a été décidé de préciser les besoins de la commune vis-à-vis des sites de projets puisqu'il s'agit très probablement des dernières opportunités en matière de consommation d'espaces au regard des évolutions réglementaires récentes (Loi Climat et Résilience

qui impose une division par 2 de la consommation d'espaces à l'horizon 2031 et un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050).

Afin de faire face à cette demande nouvelle, les élus majoritaires sont partis sur une hypothèse de construction de logements correspondant à une accélération de la dynamique sous l'impulsion du modèle économique, du télétravail, d'un retour vers la nature et le monde rural, d'une demande de logements issus des habitants des stations qui souhaitent descendre au Bourg pour des raisons familiales (enfants entrant au collège par exemple et ne souhaitant pas aller à l'internat, présence de nombreux services à l'année sur la commune...) ou des raisons de coût du logement en station.

La commune est donc partie sur la probabilité d'une augmentation de 350 habitants à l'horizon 2031.

Pour atteindre cet objectif et compte tenu des phénomènes de décohabitation, 232 logements devront être construits à cette date.

En effet, il a été constaté statistiquement que lorsque 100 logements sont construits, environ 50 n'apportent pas de population nouvelle mais permettent, par exemple, à des jeunes adultes ou à un couple qui se sépare de quitter le logement familial pour s'installer dans leur propre logement sans que cela n'augmente la population municipale. Le maintien de cette population - voire son accroissement - permettra le maintien de l'école communale (nous avons perdu une classe à la rentrée 2022 par manque d'élèves), le maintien des commerces de proximité, du tissu associatif, ...

Ainsi, dès le début du mandat, les élus majoritaires du conseil municipal ont décidé de se doter d'une politique de l'habitat devant privilégier les axes suivants pour la construction de nouveaux logements :

- logements en accession aidée afin de maîtriser les prix de vente au m2
- logements en résidence principale en accession ou en location
- logements pour les saisonniers à l'année
- mixer les types de biens entre les opérations
- définir des opérations à prix plus élevés afin de pouvoir financer les logements aidés pour une vente des fonciers communaux moins cher.

Pour mener cela à bien, la commune a confirmé qu'elle avait imposé dans le PLU des pourcentages de logements aidés dans les différentes opérations publiques et privées. Elle a ainsi imposé des logements en PSLA (Prêt social location-accession), en BRS (bail réel solidaire) ou à prix maîtrisé.

Elle a également imposé dans la plupart des opérations sur les fonciers communaux :

- des clauses anti-spéculatives, empêchant la revente du logement en faisant une plus-value au cours des 10 premières années.
- une obligation de faire de ces logements des résidences principales pour les propriétaires ou en location à l'année afin d'éviter les sous-locations saisonnières (types Airbnb)
- une possibilité de réserver quelques appartements

dédiés des employeurs du territoire pour loger des travailleurs saisonniers sur des périodes longues de 6 mois à 1 an. Cela permettra à la commune d'honorer ses engagements nés de la signature de la convention sur le logement des travailleurs saisonniers, issue de la Loi Montagne, signée en 2019 et en cours de renouvellement avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) et pilotée par la communauté de communes de l'Oisans.

Concernant les projets sur parcelles communales, nous avons veillé à équilibrer les projets en termes :

- -deformeurbaineconformément à l'environnement et chaque projet, maisons à la Paute, petits collectifs sur les autres secteurs.
- de présence de logements assortis de clauses antispéculatives, de résidences principales et de logements dont



Le Prêt social location-accession (PSLA) est un prêt conventionné qui peut être consenti à des opérateurs (organismes HLM, SEM, promoteurs privés...) pour financer la construction ou l'acquisition de logements dans le cadre d'une opération de location - accession.

Le mécanisme de la location-accession permet à des ménages d'acquérir un logement (avec ou sans apport personnel) pour l'occuper à titre de résidence principale. L'opérateur qui bénéficie d'un PSLA doit avoir obtenu un agrément préfectoral et signer une convention.

Une partie de ce prêt peut être transféré au locataire-accédant lorsqu'il lève l'option pour acheter le logement.

les conditions de vente sont plus libres.

La commune dans les actes de vente de ses parcelles s'est assurée de l'engagement des promoteurs à veiller sur les 10 prochaines années à l'application de ces clauses.

Par ailleurs, début 2020, la commune comptait 175 logements vacants soit 8,5 % du parc de logements. Cette vacance peut s'expliquer par la vétusté ou la volonté des propriétaires de ne pas remettre ces logements sur le marché, ces derniers ne souhaitant pas réaliser les travaux de mise aux normes ou ne souhaitant pas gérer les relations avec des locataires.

Devenir propriétaire d'un logement BRS



Revendre un logement BRS



* PTZ : Prêt à Taux Zéro source © adil56



Opération Isère Habitat à la Paute

La commune a imposé 18 logements en PSLA avec clauses anti-spéculatives et de résidence principale.

Opération Novélia sur l'ancien camping de la Pastorale

La commune a demandé au promoteur de réaliser 9 logements en BRS (Bail réel solidaire), dispositif social permettant de réduire le prix de vente tout en intégrant des clauses anti-spéculatives.

Le promoteur a également signé un contrat avec Square Habitat afin de proposer 12 logements en location pour des habitants à l'année.

Sur un programme de 45 logements, seuls 24 logements seront à prix libre.

Opération Généom au Bois Gautier

Ce programme prévoit 30 logements permanents ainsi qu'une résidence de 30 logements dont 27 appartements pour des séniors.

Les promesses de vente des 30 logements permanents seront assorties de clauses antispéculatives à la revente et d'occupation en tant que résidence principale.

Ce programme occupera environ 4 500 m2 sur les 12 400 m2 que compte la parcelle et se situera en bordure de la route. Le Bois Gautier ne sera donc pas impacté par cette opération et conservera sa vocation de lieu de promenade.

Opération Elegia sur les anciens tennis et dans l'ilot Viennois

La commune était propriétaire depuis une dizaine d'années de 3 immeubles dans la rue Viennois. Lors du mandat précédent, les élus, malgré plusieurs sollicitations de promoteurs immobiliers, n'ont pu trouver personne pour réhabiliter ces logements.

En ce début de mandat, il a donc été décidé de coupler les 3 immeubles de la rue Viennois avec une parcelle constructible au PLU et sans contrainte sur laquelle un promoteur pourrait dégager une marge suffisante pour pouvoir financer la réhabilitation des bâtiments concernés et ainsi redynamiser

l'attractivité de la rue. Cette opération est la seule qui n'impose aucune contrainte de commercialisation au promoteur.

En synthèse, sur les 4 parcelles communales, 130 logements seront réalisés dont 69 (53 %) seront soumis à des règles de résidence principale et clauses anti-spéculatives.

Sur les 2 parcelles privées, 118 logements seront réalisés dont 29 (25 %) seront à prix maîtrisés et abordables.

Toutes ces opérations sont conformes au PLU puisque le service instructeur des permis de construire de la CCO les a validés et proposé au Maire de les signer.

Concernant les opérations privées, la commune ne les maîtrise pas et ne peut que s'assurer qu'elles sont conformes aux règles fixées par la commune dans son PLU.

Les logements sociaux

Concernant les logements sociaux, la commune n'est soumise à ce jour à aucune règle en termes de nombre de logements, mais le parc social est composé de la façon suivante :

- 67 logements Alpes Isère Habitat au Pré des Roches
- 6 logements Alpes Isère Habitat avenue docteur Faure
- 46 logements PLURALIS à la Fare
- 14 villas PLURALIS au Pré des Roches
- 7 logements SDH rue docteur Daday

Aménagement des voiries autour des différents projets de logement

Les voiries de desserte des différents projets seront repensées et recalibrées pour permettre une circulation apaisée et sécurisée sur ces secteurs. Les études sont en cours et les travaux seront réalisés en lien avec les programmes de construction.

Coût de ces logements pour la commune

Le coût net pour la commune de ces opérations de logements sera quasi nul à court terme et même excédentaire à long terme.

En effet, à court terme, la commune cède ses parcelles à des promoteurs qui réalisent tous les travaux et les sommes versées seront consacrées à la réalisation des aménagements nécessaires sur les différents projets.

À long terme, ces logements construits vont produire chaque année environ 150 000 € de taxe foncière qui viendront abonder le budget communal.







LES JEUDIS DE L'ÉTÉ

Le Bourg d'Oisans

Avec

MAGALI RIPOLL

Compositions, reprises. blind tests...
venez passer la soirée avec la populaire,
amusante, talentueuse, chanteuse et
musicienne que l'on retrouve chaque soir
dans "N'oubliez pas les Paroles"

JEUDI 1ER AOÛT 2024 À 20H30 BAS DE LA RUE DE GAULLE

repli au foyer en cas de mauvais temps

proposé par la municipalité

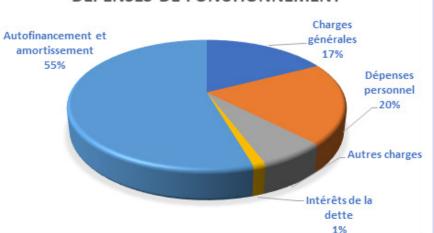
Gratuit



Budget municipal

Le 3 avril dernier, les élus du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2024 témoignant ainsi d'une validation de tous les projets inscrits dans ce budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales :
2.201.829 €
Dépenses de personnel :
2.577.619 €
Autres charges :
827.713 €
Intérêts de la dette :
155.000 €
Autofinancement
et amortissement :

6.908.918 €

Impôts et taxes:
4.001.000 €

Dotations de l'État:
1.287.400 €

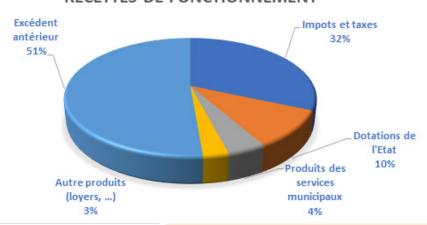
Produits des
services municipaux:
528.429 €

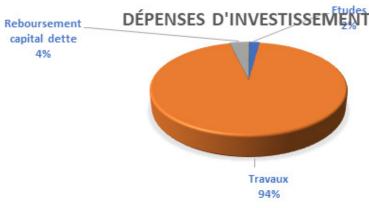
Autres produits (loyers..):
352.865 €

Excédent antérieur:

6.501.385 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT





Études:
274.397 €
Travaux:
12.023.835 €
Remboursement
du capital de la dette:
459.000 €

Excédent antérieur :

1.393.079 €

Autofinancement et amortissement :

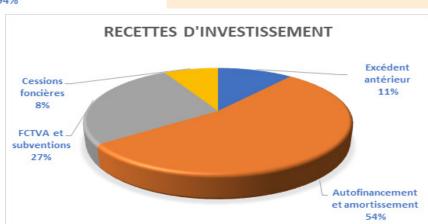
6.908.918 €

FCTVA et subventions :

3.445.235 €

Cessions foncières :

1.010.000 €



Le budget 2024 s'équilibre à 12 671 079€ en fonctionnement et à 12 757 232€ en investissement.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent environ à 6 200 000€ et les excédents cumulés antérieurs à 6 500 000€.

En investissement, le virement de la section de fonctionnement de 6 900 k€ ainsi que les recettes réelles de 4 450 k€ et l'excédent de 1 393k€ vont nous permettre de réaliser les travaux prévus.

Ces excédents antérieurs cumulés que nous avons obtenus sont principalement le fruit du recours à l'emprunt des années passées d'un total de 4.5M€ soit 750k€ par an sur la durée du mandat. Ils sont aussi liés au fait que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement afin de préserver notre capacité d'autofinancement nette (CAF nette = différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement moins le capital de prêts). En 2023, la CAF nette était de presque 1M€.

Il est rappelé la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver une capacité d'autofinancement nette supérieure à 500k€ afin de permettre d'emprunter et de réaliser des projets dans les années à venir.

Les principaux investissements pour 2024 sont les suivants :

PETITES VILLES DE DEMAIN

• Fin de la Place du Cristal	(2 000 000 €)
• Construction de la Halle	(752 000 €)
Démolition ancienne mairie	(325 000 €)
Début aménagement Aristide Briand	(1 170 000 €)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

• Réfection de diverses voiries et réseaux (400 000 €)

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

• Entretien et rénovation de bâtiments (317 000 €)

• Renouvellement du matériel roulant

ENFANCE, AFFAIRES SCOLAIRES

Sanitaires école maternelle (2ème tranche) (65 000 €)
 Remplacement jeux d'enfants (70 000 €)

ANIMATION DE LA VIE LOCALE

• Aménagement du lac du Buclet (354 000 €)

AFFAIRES CULTURELLES

• Musée (2 400 000 €)

• Travaux de bâtiment

Réalisation de la scénographie

FISCALITE

Une nouvelle fois les taux communaux n'augmenteront pas en 2024, confirmant l'engagement de la majorité municipale de les stabiliser sur la durée du mandat.

Seules les bases fiscales déterminées par l'Etat et revalorisées par la Loi de Finances évolueront à la hausse à + 3.8 %.

Enfance / affaires scolaires

En préambule, il est essentiel de rappeler que « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir et une mission de l'Etat » et que l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.

Qui assume quoi?

Le ministère de l'Éducation nationale a la responsabilité de l'organisation et de l'administration du système éducatif et détient, de ce fait, la maîtrise totale des compétences pédagogiques : contenu des enseignements, des programmes scolaires (etc.).

Il assume le recrutement, la rémunération et la gestion du personnel enseignant, du personnel administratif et de santé (médecins scolaires, psychologues scolaires, AESH*) et paie également les dépenses de fonctionnement pédagogiques.

La commune a la charge des écoles, elle est propriétaire des locaux, en assure la construction, l'extension, les réparations, l'équipement (mobilier scolaire, informatique...) et le fonctionnement (chauffage, éclairage, nettoyage, entretien, déneigement etc.).

Elle assure également la rémunération du personnel d'accompagnement des enfants (ATSEM, animateurs, agents d'entretien, agents techniques...) et des intervenants extérieurs.

*AESH: Un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), est une personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Les dépenses facultatives

Elles relèvent d'un choix politique. Il s'agit des fournitures scolaires individuelles et des charges liées aux activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires (ski, natation, patinage, spectacle de Noël, interventions artistiques, sorties pédagogiques etc.). Les élus communaux ont une volonté forte de financer ces dépenses. Ils souhaitent favoriser l'épanouissement de la personnalité des enfants, les accompagner dans leur développement intellectuel et moral et ainsi les préparer à leur vie d'adulte et de citoyen actif.

Le transport scolaire

C'est une compétence qui relève de la Région.

La pause méridienne

La pause méridienne qui est composée du temps de restauration et du temps d'animation et d'accompagnement des enfants est un service public facultatif. Les repas, préparés dans la cuisine centrale d'une entreprise prestaire, sont livrés en liaison froide. Le service du repas et l'animation de cette tranche horaire sont assurés par du personnel communal.

Le périscolaire

L'accueil périscolaire est également une compétence facultative de la commune. Ces temps qui précèdent ou suivent l'école, ainsi que la journée du mercredi sont organisés dans le cadre d'un accueil de loisirs (ALSH Périscolaire) subventionné par la caisse d'allocation familiale (CAF). Cet accueil est soumis à des règles strictes : taux d'encadrement, qualification des animateurs et élaboration d'un projet pédagogique. Les activités sont organisées par la commune.

Les temps extra scolaires

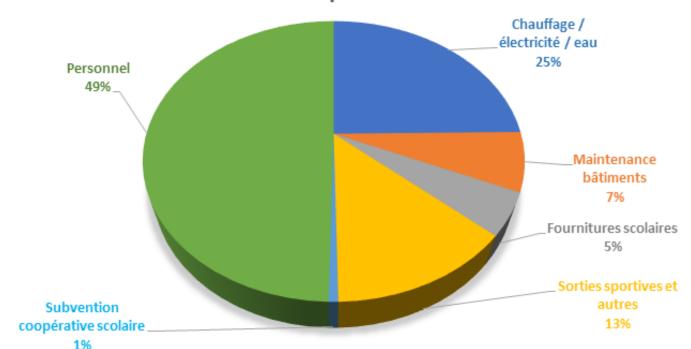
Ces temps sont aussi une compétence facultative de la commune. Ils se déroulent à la journée, lors des petites et grandes vacances, et sont organisés dans le cadre d'un accueil de loisirs (ALSH Les Cristalliers).

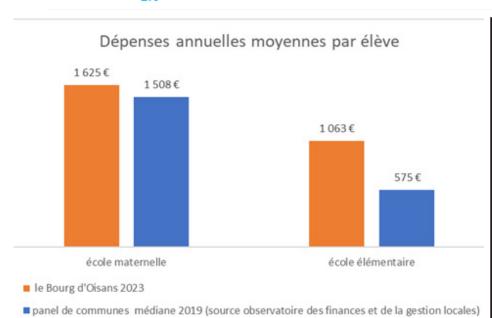


L'école en chiffres

À la rentrée de septembre 2023, 255 enfants ont été accueillis au sein des écoles de la commune dont 88 à l'école maternelle dans 4 classes et 167 à l'école élémentaire dans 7 classes. Le budget consacré par la commune au financement des dépenses scolaires s'est élevé à 320 000 € en 2023.

Ecoles: ventilation des dépenses communales 2023





Une dépense moyenne plus importante pour les élèves de l'école maternelle qui est due aux frais de personnel. Rappelons que la commune a fait le choix de financer un poste d'ATSEM par classe soit quatre agents alors que la réglementation impose au minimum un agent par école.

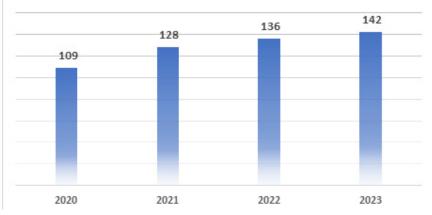
Pour l'école élémentaire, la dépense nettement supérieure à la moyenne du panel de communes, s'explique par la volonté de financer les projets et les activités sportives et culturelles au sein de l'établissement.

Péricolaire et extrascolaire

Le montant des dépenses de ces services est de 468 000 €, financés par les familles pour un montant de 196 000 €, par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) avec une subvention de 42 000 € et par le budget de la commune (impôts locaux, autres recettes...) pour 230 000 €.

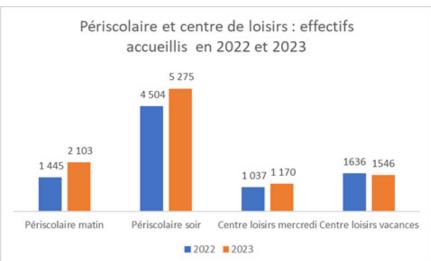


EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE REPAS QUOTIDIENS



Pause méridienne

En 2023, plus de 20 000 repas ont été servis soit en moyenne 142 repas par jour. Un volume qui s'accroit régulièrement. 215 enfants, soit 84% des enfants scolarisés, bénéficient du service de la pause méridienne selon une fréquence variable liée aux activités professionnelles des parents.



Une *fréquentation des services périscolaires et du centre de loisirs* qui s'accroit entre 2022 et 2023.

Cette hausse est particulièrement marquée pour le périscolaire, tant pour l'accueil du matin que celui du soir. La légère baisse constatée pour le centre de loisirs pendant les vacances s'explique par une pénurie de personnel diplômé qui nous a obligés à limiter le nombre d'enfants inscrits afin de respecter les normes d'encadrement.

EN RÉSUMÉ :

Les dépenses liées aux écoles et les dépenses des activités périscolaires et extrascolaires s'élèvent pour l'année 2023 à 788 500 € ainsi financées :



La commune et le CCAS ont confirmé leur engagement avec Guillaud Traiteur pour 4 ans pour la production des repas des enfants dans les écoles et pour les personnes âgées.

Cette entreprise familiale installée à La Côte Saint André s'engage à livrer des repas composés à 70% de produits locaux dont 25% de Bio (conformément aux engagements de la loi EGALIM).



Les aides sociales

Au début de ce mandat, les administrateurs du CCAS ont approuvé un règlement d'aides financières destinées à accompagner les habitants de notre commune les plus en difficulté.

Ce règlement détermine les aides pouvant être octroyées ainsi que les conditions d'accès à chacune d'entre elles.

Parmi ces aides, il v a :

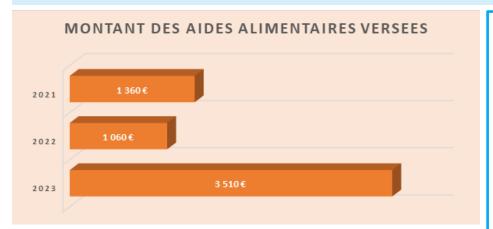
- L'aide alimentaire
- L'aide au chauffage
- L'aide au paiement des frais d'obsèques

- L'aide à la mobilité
- La participation aux séjours en centre de vacances

En complément de ces aides, le CCAS a noué un partenariat avec le groupe La Poste afin d'assurer le portage de repas au domicile de personnes âgées ou en situation de handicap.

Vous retrouverez toutes les informations sur le site internet de la commune :

https://www.mairie-bourgdoisans.fr/solidariteculture-sports/solidarite-vie-associative/le-ccas/







Depuis 2021, le CCAS accompagné des familles et des personnes seules. Nous allons zoomer sur 3 domaines en particulier.

Nous pouvons constater que le montant des aides alimentaires versées est en augmentation depuis 3 ans. En revanche, les aides au chauffage sont plutôt stables voire en baisse en 2023. Concernant le portage des repas à domicile, nous constatons une augmentation sensible du nombre de repas livrés, qui tend à prouver que ce service est très utile notamment pour les personnes âgées autonomes souhaitant rester à leur domicile.



Portage des repas

Le CCAS propose le portage des repas à votre domicile 7j/7

Les tarifs : 11,28 € le repas et le potage du soir

Votre caisse de retraite ou le Département avec l'APA peuvent vous aider financièrement

- Si vous avez :
- vous êtes en situation de handicap
- vous sortez de l'hôpital et ne pouvez vous occuper de vos repas (sans limite d'âge et pendant une durée à définir au contrat)

alors vous pouvez bénéficier de ce service.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec le CCAS au 04 76 11 12 59 ou par courriel : ccas@mairie-bourgdoisans.fr

Un rendez-vous en mairie ou à votre domicile sera proposé afin de rédiger le contrat le mieux adapté à votre situa



Petites Villes de Demain

Étude de signalétique

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain» et dans la continuité des aménagements ayant lieu dans le centre-bourg, la commune porte un diagnostic sur l'état de la signalisation et des panneaux. Un bureau d'études, TELOA, a été missionné pour réaliser ce diagnostic qui a été présenté aux élus fin avril. Cette étude a mis en évidence les lacunes illustrées par les exemples suivants :





Un espace de stationnement à la pointe de la rue Saint-Antoine et de Cavenue Gauthier.





Une densité de panneaux et d'informations qui ne facilite pas la compréhension (Cf. photo en haut à gauche), à nouveau lisibilité discutable de la SIL (texte blanc sur fond gris), un stationnement que nous avons comptabilisé mais qui demande à être qualifié...

Signalétique peu qualifiée, peu lisible, avec un positionnement qui ne permet pas de prendre







Signalétique routière voisinant avec une série d'informations peu perceptibles en mode véhicule (taille, etc.)









Afin de capter le flux véhicules en provenance de la RD1091b, la SIL apparaît ici bien peu visible et lisible. La commune a ajouté courant 2023, un marquage au sol pour indiquer ce stationnement.

Trop d'informations. Cet angle de bâti à l'intersection de la rue Briand et de la rue du 19 mars 1962 est pour le moins « chargé ». Pas certain qu'un(e) conducteur/conductrice appréhende les messages. Même remarque pour la sortie de parking sur la rue des Cristalliers.

Ce diagnostic a révélé que la qualité de signalisation dans le centre-bourg n'était pas à la hauteur des projets de réaménagement de l'espace public portés par la municipalité, que de nombreux panneaux sont obsolètes... Ainsi, cette étude sera complétée par un nouveau plan de signalisation qui aura pour but de doter la signalétique de la commune de panneaux clairs, épurés et qualitatifs permettant d'identifier les lieux importants du village (centre commerçant, bâtiments institutionnels et/ou recevant du public, parking, etc...) Cette nouvelle signalisation sera installée dans la continuité des projets d'aménagement en cours dans le centre-bourg.



Lac du Buclet

Les travaux du lac du Buclet ont commencé depuis avril 2024 et auront lieu jusqu'à l'été 2024. Pour continuer d'accueillir le public tout en préservant la biodiversité, la commune du Bourg d'Oisans, accompagnée par l'ONF, a lancé des travaux d'aménagement.

Le chantier devant durer 4 mois prévoit :

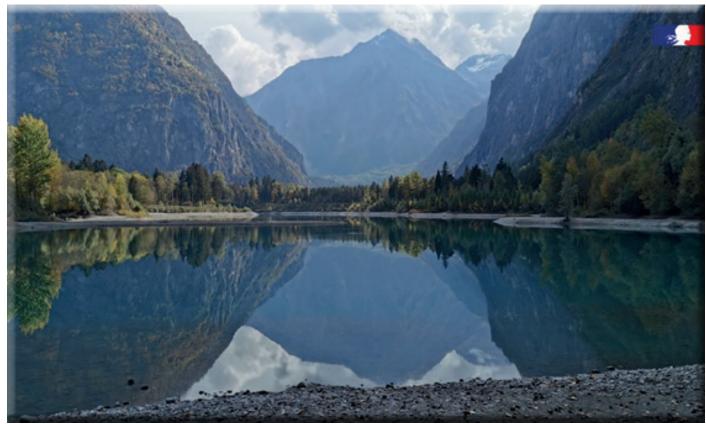
- la refonte du sentier du tour du lac
- la création de points de pêche
- la création de pontons panoramiques avec vue sur les paysages
- l'installation de 5 ateliers sportifs
- l'installation d'aires d'accueil du public avec des bancs, tables de pique-nique et toilettes sèches
- le confortement du parking pour une meilleure fonctionnalité.

Le lac du Buclet étant classé Natura 2000, d'importantes études environnementales ont été réalisées avant le début du chantier pour garantir que les travaux n'aient pas d'impact sur le milieu naturel.









La démolition de l'ancienne mairie

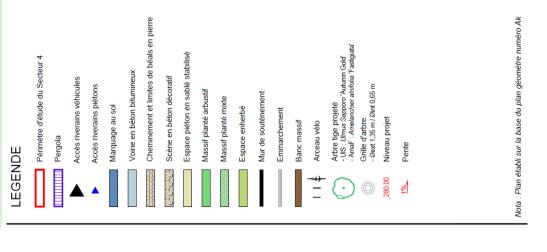
Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg et pour des raisons de sécurisation du bâti ancien, les bâtiments de l'ancienne mairie et de l'ADMR seront déconstruits.

La 1ere phase, le désamiantage du bâtiment a commencé le 13 avril. Durant cette opération, le bâtiment a été intégralement et hermétiquement fermé afin qu'une entreprise spécialisée procède au traitement du site en toute sécurité. Une fois cette intervention terminée, la réelle opération de déconstruction commencera. Ces travaux sont prévus de mai à juillet 2024.

Ces travaux en site contraint sont suivis par un bureau d'études spécialisé dans la structure des bâtiments afin de limiter au maximum les impacts de la déconstruction sur les autres bâtiments mitoyens.

L'espace laissé par la démolition des anciens bâtiments sera traité provisoirement d'être aménagé avant en espace public ouvert à tous et faisant une jonction piétonne entre la rue Ernest Graziotti et la rue docteur Daday.





La Place du Cristal

Les travaux sur la place du Cristal et l'avenue de la République se poursuivent. Le revêtement au sol composé de pavés et de béton désactivé a été posé sur l'avenue de la République. Il est en cours de réalisation sur la Place du Cristal.

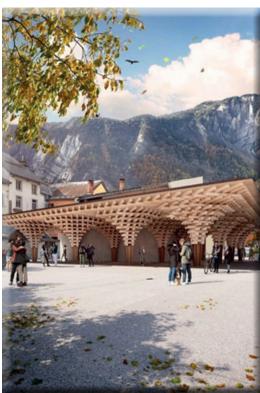
Cette phase sera suivie à partir de septembre 2024 de l'installation du mobilier urbain, la plantation de 30 arbres, les finitions sur la place et l'avenue de la République, mais surtout par la réalisation des aménagements se trouvant le long de l'avenue Docteur Faure, au pied du bâtiment Belledonne.

Les plannings initiaux sont à ce jour respectés avec une fin des travaux prévue pour décembre 2024. Le projet de construction d'une halle publique sera également lancé à partir de juin 2024 et les travaux pour cet ouvrage auront lieu en parallèle du chantier sur les espaces publics.





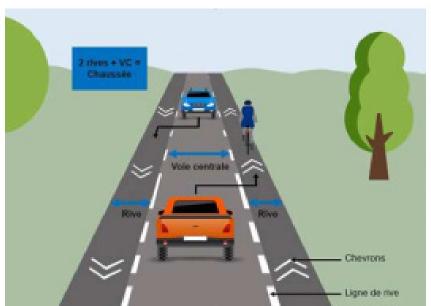




L'avenue Aristide Briand

Le réaménagement du centre-bourg concerne également l'avenue Aristide Briand qui constitue l'une des deux entrées principales sur l'axe Bourg d'Oisans / Huez. Les travaux d'aménagement sont prévus de septembre 2024 à juin 2025. Ce projet propose un séquençage de l'avenue visant à ralentir progressivement la vitesse des véhicules.

Séquence 1 : l'entrée d'agglomération (entre le pont de la Romanche et le croisement avec la rue des Colporteurs). Une chaussée à voie centrale banalisée sera mise en place (CVCB ou chaucidou) avec une bande centrale de 3,80 m (hors marquage) plus deux bandes latérales de 1,50 m. La largeur totale de la chaussée est donc de 6,80 m. Cette disposition est favorisée par la configuration en ligne droite de la chaussée qui offre une bonne visibilité pour tous les usagers.





Le chaucidou débute sur le pont de la Romanche en se raccordant aux bandes cyclables existantes du giratoire. La voie centrale présente la largeur définie de 3,80m et les bandes latérales ont une largeur plus importante variant entre 1,80 m et 1,90 m.

Le projet comprend donc uniquement la rénovation de l'enrobé de la chaussée, le marquage au sol, le tourne-à-gauche pour l'accès au supermarché. Celà permet de créer une légère courbe brisant l'alignement de la voirie et de libérer de l'emprise pour de la végétalisation côté sud, avec la plantation d'arbres et de massifs arbustifs.

Séquence 2 : l'entrée du centre Bourg. Un plateau avec des traversées piétonnes, sera aménagé au croisement avec la rue des Colporteurs afin de réduire la vitesse réglementaire à 30 km/h. La voie de circulation sera réduite de 7 m à 5,80 m de largeur. De plus, deux arrêts de bus avec des quais seront aménagés devant la Maison France Services.

La place des cyclistes dans l'aménagement :

L'avenue permet la liaison entre les campings extérieurs au pied de la montée d'Huez et le centre bourg. Elle est donc fréquentée aussi bien par des cyclistes de route que des cyclistes en déplacements locaux. Le projet propose pour la première séquence de créer un *chaucidou* avec bandes latérales pour les cyclistes ou le croisement des véhicules, en l'absence de cyclistes. Sur la séquence 2, la réduction de vitesse à 30 km/h permet d'intégrer les vélos sur une chaussée partagée.

La place des piétons dans l'aménagement :

L'intégration des piétons dans l'aménagement part du même constat de la présence des campings extérieurs et du supermarché.

Un flux piéton important en saison se déplace le long de la RD 1091B. En conséquence, le projet propose, pour la séquence 1 jusqu'au croisement d'accès au supermarché, un trottoir unique côté nord. Ce choix permet de proposer une largeur plus confortable allant de 2 à 2,60 m qui affirme le statut de connexion importante de ce trottoir. Sur la partie de la séquence 1, entre les croisements d'accès au supermarché avec la rue des Colporteurs, un trottoir côté sud est retrouvé afin de permettre l'accès piéton aux habitations. Sur la séquence 2, le statut de la voie est plus urbain et des constructions viennent en limite de voirie des deux côtés. Les deux trottoirs existants sont donc maintenus et mis aux normes.

Bien vivre ensemble

ÉLAGAGE / ARBRES / ARBUSTES / HAIES

Droits et devoirs du propriétaire

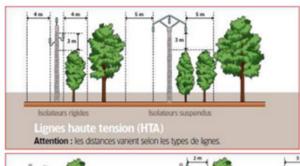
Les riverains doivent obligatoirement :

Élaguer ou couper régulièrement les plantations à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches et racines des arbres qui avancent

sur sur l'espace public doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants. (Décret du 26 août 1987). L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi, les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

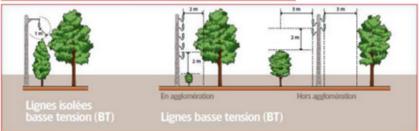
Enfin, l'élagage constitue un enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique et téléphonique.

Les règles et les distances



Dans un soucis de sécurité, Enedis recommande de ne pas laisser se développer la végétation sous les lignes.

Chaque fois que possible, les distances indiquées dans la NFC 11-201 seront augmentées d'au moins 1 m.





Rappel concernant les nuisances liées à l'arrivée des beaux jours

Étant donné que la nature, s'en donne à cœur joie, eu égard aux conditions météo de ces jours derniers, quelques petits rappels concernant la préparation de vos espaces verts et le respect du voisinage.

À propos des nuisances sonores, le texte en vigueur est l'arrêté du Préfet de l'Isère (n°97-5126). Celui-ci explique que « les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Concernant plus particulièrement le brûlage des déchets verts : il est tout simplement formellement interdit, par arrêté préfectoral. Pour vous en débarrasser il n'y a que deux solutions : composter vos déchets verts pour produire un amendement organique de qualité ou apporter vos déchets verts à la déchetterie. Tout contrevenant s'expose à en assumer les conséquences.



Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : *frelonsasiatiques.fr*

2023 : Des indicateurs à la hausse

La saison 2023 a été une année très tendue en termes de

présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où le nombre de nids découverts a explosé (augmentation de + 95 % par rapport à 2022).

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2023 nous incite à la plus grande vigilance pour 2024. Il est donc essentiel de déclarer ! Source @GDS Auvergne Rhône-Alpes



Moustique tigre : agissons ensemble

Aedes albopictus, dit « moustique tigre », est une espèce particulièrement nuisante pour l'homme. Ce petit moustique noir et blanc réapparait chaque printemps et nous accompagne jusqu'à l'automne. Pour limiter ces nuisances, 3 recommandations simples et essentielles : ranger, vider et couvrir tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule.

Comment reconnaître un moustique tigre ?

À la différence d'autres espèces de moustiques présentes dans la région, le moustique tigre se distingue de plusieurs manières.

- *Il sévit le jour* : les femelles piquent principalement en début et fin de journée.
- *Il est silencieux* : pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.
- Il est petit : généralement plus petit que les autres espèces de moustique, il mesure en moyenne 5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi).

Le moustique tigre est rayé noir et blanc. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).

Comment se développe le moustique tigre ?

Le moustique tigre adulte réapparait chaque année à la fin du printemps. Avant cela, il a veillé à coloniser les contenants naturels ou artificiels de toutes formes pour constituer sa zone de ponte (son gîte larvaire) parfois même pendant l'hiver : coupelles pour pots de fleur, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, etc. Il n'a pas forcément besoin de beaucoup d'eau. L'équivalent

d'un bouchon peut parfois être suffisant pour que ses larves se développent. Une fois au contact de l'eau, au retour des beaux jours, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour que les larves prennent une forme adulte.

Dépliant d'information disponible en Mairie.



Culture / patrimoine

À la médiathèque



Le 10 avril dernier, médiathèque reçu l'auteurillustrateur Romain Lubière pour un atelier créatif autour de son album Terrabelle. Il a tout d'abord présenté son travail aux nombreux participants puis leur a proposé de découvrir ses techniques d'illustration en les guidant pas à pas dans une réalisation artistique, mêlant le noir et les couleurs, les crayons et les pochoirs. Cet atelier a rencontré un vif succès et les 22 enfants ainsi que les adultes présents sont repartis avec leur propre création.

À noter à la médiathèque le mercredi 17 juillet prochain, aprèsmidi jeux de société, avec la maison des jeux de Grenoble. Un moment à partager en famille ou entre amis, de 14h à 17h.



Horaires de la médiathèque :

** mardi, jeudi et vendredi :

ouverte de 15h à 18h

** mercredi :

ouverte de 10h à 13h

et de 15h à 19h

** samedi :

ouverte de 9h à 13h

** fermée dimanche et lundi

Au Musée

Réhabilitation du Musée

Le chantier sur le bâtiment a commencé comme prévu en janvier 2024.

À ce jour, la déconstruction de l'ancien musée est terminée et les travaux de construction notamment du nouvel accueil du public et de la boutique au rez de chaussée ont bien avancé.













Le calendrier de réalisation est respecté et la livraison du bâtiment est prévue pour fin décembre 2024. Dès janvier 2025, la société *Drôle de Trame* qui travaille actuellement sur le spectacle immersif prendra possession du 1er étage pour l'installer.

Ce spectacle permettra au visiteur de cheminer entre la plaine et les massifs d'altitude de l'Oisans à travers des paysagers animés au fil des saisons et de découvrir la faune locale.





Au second étage, nous installerons la partie consacrée aux minéraux qui reprendra l'ensemble des collections existantes en modernisant leur mise en valeur, et la partie dédiée à l'Oisans dans l'œil de la BD.





Cette partie donnera à voir notre territoire au travers de différentes thématiques illustrées par les dessins et aquarelles de Jean-Marc Rochette, Clara Debray, Eric Savoldelli ainsi que les photographies de Christine Cam.

La réalisation de ces projets scénographiques se poursuit avec les partenaires qui se sont engagés aux côtés de la commune depuis le début de ce réaménagement, à savoir : le Parc national des Écrins, le Club de Minéralogie et le Club de Géologie de l'Oisans. Ces différentes installations seront adaptées à tous les publics.

La collection de minéraux reste visible dans la salle de l'or de la Gardette (1er étage du Foyer). N'hésitez pas à consulter les dates et horaires d'ouverture sur les supports de communication de la commune.









Binômage avec le 93e RAM

Le Centenaire du 93e RAM

Au mois de mars de cette année, le 93e régiment d'artillerie de montagne (RAM), héritier des batteries alpines et du 1er régiment d'artillerie de montagne formé en 1924 à Grenoble,



fêtait son centenaire. Une émouvante cérémonie au quartier Albert de Reyniès à Varces qui a rassemblé les familles, les anciens du régiment, les habitants et les élus autour des troupes. Occasion d'honorer des soldats pour leurs actions et pour le Général de corps d'armée, Denis Mistral, de rappeler l'importance de l'engagement et de la transmission et d'attirer l'attention sur les deux vertus que sont le courage et le discernement.

Unique régiment d'artillerie spécialisé dans l'action en montagne, le 93e RAM est composé de 900 hommes et femmes. Depuis un siècle, il a pris part et s'est illustré dans les conflits dans lesquels la France a été engagée, comme récemment en Afghanistan ou dans l'opération Barkhane au Mali.

Le régiment se compose de différentes batteries, qui portent toutes le nom de massifs alpins. La batterie d'acquisition et de surveillance est la batterie « Oisans ». La commune a signé avec le 93e RAM une convention de binômage en novembre 2021.

Un piquet d'honneur est systématiquement présent lors des cérémonies de commémoration du 11 novembre et du 8 mai. La commune accueille aussi les cérémonies de passation de commandement, la prochaine est prévue le 30 mai.



Le 19 juin aura lieu la 12e édition de la montée de l'Alpe d'Huez, parrainée par Florian Jouanny, elle est

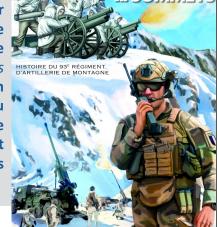
organisée par le régiment au profit des blessés de l'armée de terre.

Ce partenariat se concrétise également avec les classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire, sous la forme d'échanges épistolaires entre les écoliers et les militaires en opérations extérieures, d'intervention en classe et également d'une journée d'activités à la caserne de Varces. Journée sportive avec la pratique de l'escalade, de jeux collectifs et découverte du matériel : véhicules, drones et matériel d'observation.





Vous pourrez retrouver à la médiathèque la bande dessinée Artilleurs des Sommets publiée à l'occasion du centenaire du 93e RAM, qui relate l'histoire de ce régiment emblématique des troupes de montagne.



SYMBHI

Schéma d'aménagement de la Romanche sur la plaine de l'Oisans et les gorges de Livet-et-Gavet

À la suite de l'approbation des grands axes du projet de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans, le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) a obtenu des financements de l'Etat dans le cadre d'un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations, *le PAPI Romanche*.

Le scénario approuvé va maintenant être étudié en détail, notamment sur les volets transport sédimentaire valorisation environnementale, et étendu aux gorges de Livet-et-Gavet. Cette démarche répond au triple objectif suivant:

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques
- Préserver et développer les usages liés à l'eau

Une réunion publique destinée aux habitants a eu lieu le jeudi 25 avril au Bourg d'Oisans. Une réunion de début de mission visant à informer la population sur le contenu et le déroulé de cette démarche.

Un territoire à enjeux

La Romanche est un torrent de 78 km de long, qui prend sa source dans le massif des Écrins, au glacier de la Plate des Agneaux. Sur la partie amont de son bassin versant, après un parcours d'une trentaine de kilomètres, elle débouche dans la plaine de l'Oisans, où elle conflue avec le torrent du Vénéon.

À cet endroit, la vallée s'élargit et la Romanche présente une faible pente. Après sa confluence avec l'Eau d'Olle, la Romanche s'enfonce progressivement dans les gorges de Livet-et-Gavet sur une quinzaine de km. Elle retrouve une forte pente et un régime torrentiel dans la traversée des gorges, avant de déboucher dans la plaine de Vizille et de se jeter dans le Drac, après avoir reçu les apports du Vernon, son principal affluent à l'aval du bassin versant.

Le périmètre de l'étude englobe Livet-et-Gavet, Le Bourg d'Oisans et couvre une partie des territoires d'Allemond, Auris et Oz.

Sur la plaine de l'Oisans, les enjeux sont concentrés sur les communes du Bourg d'Oisans d'Allemond qui comptent de nombreux enjeux urbains, économiques, de transports, touristiques, agricoles, environnementaux, paysagers. Un nombre important d'habitants zone sont aujourd'hui en inondable.

Ces espaces sont exposés à des aléas naturels multiples, liés à la proximité des versants montagneux : éboulements, glissements de terrain, avalanches, crues torrentielles, inondations liées à la proximité du cours d'eau en fond de vallée, aléa inondation de la Romanche. Du fait de la configuration de la plaine et des très faibles pentes, la majeure partie de la plajne est située en zone inondable.

Toutes les études hydrauliques le confirment : le phénomène d'inondation de la plaine de l'Oisans est complexe, du fait de la présence de nombreux cours d'eau avec des confluences multiples des et variations engendrant pentes, des problèmes de refoulement de La Romanche dans ses affluents, de gestion du transport solide.... Par sa faible pente, la plaine de l'Oisans joue à l'état naturel, le rôle d'une vaste zone d'expansion des crues. Par ailleurs, la plaine de l'Oisans historiquement endiguée, d'importants travaux d'endiguement et de drainage de la plaine qui ont démarré dès le 18ème siècle. La Romanche, en particulier, est encadrée par de nombreuses digues, qui sont aujourd'hui vieillissantes peuvent présenter des points de faiblesse. Or, de nombreux bâtiments, équipements, voiries, entreprises... sont situés proximité immédiate des digues. Le risque inondation est donc particulièrement fort sur la plaine de l'Oisans.

Sur les gorges de Livetles enjeux socioet-Gavet. économiques sont concentrés sur les bourgs de Livet, Rioupéroux (dont Salinière) et de Gavet. La RD1091, principal accès à l'Oisans constitue l'autre enjeu fort du secteur. La capacité de La Romanche dans les gorges est supérieure à la crue centennale sur la quasi-totalité du linéaire. Les problématiques hydrauliques et environnementales sur ce secteur portent essentiellement sur:

- la franchissibilité des seuils de fond par la faune piscicole.
- la stabilité du lit et les phénomènes d'érosion. Malgré le démantèlement récent des ouvrages hydroélectriques d'EDF dans les gorges, 9 ouvrages restent présents dans le lit du cours d'eau et peuvent bloquer la libre circulation des espèces.



Un schéma d'aménagement intégré au dispositif PAPI

première Une étude de schéma d'aménagement de Romanche, portée voici quelques années par SYMBHI en collaboration avec les parties prenantes, a examiné de nombreuses options d'aménagement pour réduire la vulnérabilité de la plaine face à de potentielles inondations. Elle a permis d'aboutir à un programme d'aménagement validé l'ensemble des acteurs. Ce plan visait à protéger les zones habitées, gérer le transport de sédiments, améliorer l'environnement des cours d'eau et maintenir les activités récréatives le long des rivières. Cependant, faute de rattachement du projet à une démarche globale de territoire, le financement public pressenti pour financer les travaux sur la plaine n'était plus mobilisable. Et les travaux n'ont pas été réalisés.

En 2022, le SYMBHI s'est engagé dans le portage et la mise en oeuvre d'un dispositif global PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) encadrer Romanche, pour techniquement et financièrement actions de prévention les des inondations le long de la Romanche y compris sur la plaine de l'Oisans.

C'est dans le cadre de ce dispositif PAPI Romanche qu'est portée la poursuite de l'étude de schéma d'aménagement de la Romanche.

En parallèle de cette démarche, la commune du Bourg d'Oisans a

demandé d'accélérer les actions de protection de la plaine contre les inondations. Cela a permis d'engager dès l'année 2023 une première tranche de travaux prioritaires pour la sécurisation des digues de la Romanche dans la traversée du Bourg d'Oisans. Voir l'article:

https://symbhi.fr/premierephase-de-travaux-desecurisation-des-digues-de-laromanche-a-bourg-doisans/

La réunion publique d'avril 2024 a permis de présenter les choix antérieurs et les nouveaux attendus de l'étude en cours. Outre l'étude plus détaillée et le chiffrage du scénario étudié, les nouveaux apports concernent essentiellement la prise compte du transport solide, la valorisation environnementales des milieux aquatiques, l'extension du périmètre d'étude aux gorges de Livet-et-Gavet avec la problématique spécifique des seuils de fond présents dans le lit du cours d'eau. Le déroulé de l'étude, et les différents temps de consultation du public ont été exposés.

Les PAPI sont aujourd'hui les outils privilégiés pour la gestion des inondations. Ils désignent à la fois :

- Une démarche encadrée par l'Etat et réglementairement incontournable pour mener une opération globale de prévention des inondations à l'échelle du territoire
- Un programme intégré de mesures, bâti autour des 7 axes thématiques de la prévention des

risques

- Un outil financier pour mobiliser des subventions dont le fonds Barnier (géré par l'Etat)
- Un programme échelonné dans le temps

Les PAPI s'organisent en 2 étapes:

- La phase programme d'études préalables (PEP) pour réaliser les études
- La phase papi complet pour réaliser les travaux

Le programme d'études préalable du PAPI Romanche a ainsi pu démarrer en 2022 avec :

- 37 actions
- 6 maîtres d'ouvrage : SYMBHI, Grenoble Alpes Métropole, CLE Drac Romanche, Etat, Communauté de Communes de l'Oisans, communes
- Un budget prévisionnel de 7,8M d'€ HT
- Subventionné à près de 55% par l'Etat

L'étude est financée à hauteur de:

- 50% par l'Etat (Fonds Barnier)
- 25% par les membres du SYMBHI: département de l'Isère (40%), Communauté de Communes de l'Oisans (35%) et Grenoble Alpes Métropole (25%)
- 25% par l'Agence de l'Eau Rhône Sources et photos ©SYMBHI





Guy Verney, Maire vous invite à une réunion publique

MERCREDI 26 juin

à 19h au foyer municipal

- 1 point d'étape projet de mandat
- 2 questions du public

Ouvert à tous







À l'agenda

8 juin : arrivée de la *Définoise Santé* course vélo

8 et 9 juin : Défi des 3 Villards

9 juin : championnat de motocross féminin, lique MX2 et 85cc

11 juin : concert de fin d'année de l'école de musique

14 juin: La Fin du Monde c'est (pas) pour Demain - 14h et 20h fabrique des petites utopies + concert LYRE et Big Band - 18h fabrique des petites utopies

15 juin: concert violon, trompette et Orgue - 18h à l'Église + concert Gadjo Meidjo - 18h fabrique des petites utopies + Chansons de l'Instant - 20h30 fabrique des petites utopies

16 juin : atelier découverte canne santé de 9h30 à 11h

19 juin : Montée Solidaire du 93e RAM + Cuisine et Musique fabrique des petites utopies

20 juin : *conférence sur les Lacs de Montagne* fabrique des petites utopies

21, 22 et 23 juin : 13e Meeting VolksWagen à noter concert des Pink Panty et des Forbans le 21 juin dès 19h

21 juin : scène ouverte aux apprentis musiciens - 18h fabrique des petites utopies

22 juin : *gala de fin d'année* BO studio

23 juin : Hors Cadre - 18h spectacle DansEnCorps + concert Los Burritos Santos -18h, fabrique des petites utopies



26 juin : *réunion publique* projet de mandat - 19h

28 juin : *Le Papa-Maman*10h et 19h30
fabrique des petites utopies

30 juin : *La Marmotte*

30 juin : *Plantes Sauvages Médicinales de 10h à 12h30*ENS Vieille Morte

1er juillet : *Le P.A.R.C - 20h* fabrique des petites utopies

3 juillet : *Kermesse des enfants* + conseil municipal 19h, salle du conseil

7 juillet : La Mythique épreuve vélo vintage + journée portes ouvertes caserne des pompiers, dès 9h

13 juillet : *fête nationale* animations, feu d'artifices, bal

18 juillet «jeudi du Bourg» : spectacle de cirque Gènes et tics

20 juillet : concert Orgue 18h - Église

23 juillet: don de sang

23 au 27 juillet : triathlon Cyril Neveu

24 juillet : *La Fabrique* de la route des savoir-faire

25 juillet «jeudi du Bourg» : Festijeux

> 27 et 28 juillet : Trail de l'Étendard

1er août «jeudi du Bourg» : concert Magali Ripoll - 20h30

8 août «jeudi du Bourg»:

Les Enfants Sauvages
acrobaties sur échasses

11 août : Fête Saint Laurent animations, défilé, feu d'artifices, bal

15 août : «jeudi du Bourg» Supercho + Challenge Cecile Narcy

18 août : passage du Tour de France Femmes

22 août : «jeudi du Bourg» Tom Wouda - magie

28 août : *Haute Route*

1er septembre Grande Foire

7 septembre : Forum des associations + concert Orgue

2 novembre : soirée bal masqué



Ce calendrier est susceptible d'être modifié et complété. Retrouvez toutes les infos à jour, en temps réel, sur le site internet de la Mairie page «agenda»

Passeports / cartes nationales d'identité

Désormais la Mairie ouvre des créneaux passeports / CNI CHAQUE LUNDI MATIN.

Pour prendre rendez-vous, merci de vous rendre sur le site internet de la commune - page « démarches / services à la population / État civil » ou directement via longlet « État civil », pour réserver votre créneau en ligne (attention les créneaux disponibles se remplissent très rapidement).



Veillez également à bien préparer votre dossier en amont en faisant votre *pré-demande sur le site de l'ANTS* pour des démarches plus rapides (renvoi à partir de l'onglet « Prendre rendez-vous en ligne »).

Attention : tout dossier incomplet lors du dépôt de la demande ne pourra être accepté, une nouvelle prise de rendez-vous sera nécessaire. Pour toute info service état civil :

etatcivil@mairie-bourgdoisans.fr

Dématérialisation des actes administratifs

Pour rappel, les actes administratifs publiés par la commune sont accessibles via la plateforme dématérialisée sur le site internet de la commune. Cet outil remplace l'affichage extérieur. Il y a deux manières d'y accéder : via l'onglet « actes administratifs » sur la page d'accueil du site internet de la commune ou sur le lien : https://www.mairie-bourgdoisans.fr/la-mairie/plateforme-actes-administratifs/ Cette plateforme vous permet, via l'outil « loupe » d'effectuer une recherche parmi les actes suivants :

- convocations au conseil municipal
- listes des délibérations
- délibérations, décisions
- procès-verbaux du conseil municipal
- arrêtés municipaux (dont les arrêtés permanents)
- arrêtés préfectoraux...

Il nous a quittés

Monsieur Lucien HALIMI

Après un exil en 1956, Lucien et son épouse Mathilde partent s'installer à Paris où naissent trois de leurs enfants. En 1963, la famille prend ses premières vacances à la montagne dans la commune d'Oz-en-Oisans. Un voyage en 2CV. Tous se sentent bien dans ce nouvel environnement et la famille s'installe en février 1964 au Bourg d'Oisans, créant la même année l'enseigne «Lucien Coiffure» qui aura existé près de 60 ans. Ici est née sa dernière fille, en décembre 1968, avant la

fermeture de la maternité du Bourg. Lucien a vécu ici avec beaucoup de plaisir, il nous a quittés sans bruit, comme il a vécu. Un homme d'exception pour sa famille, un «vrai gentil». Il repose désormais auprès de la femme de sa vie. Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

État civil

arrêté au 23 avril 2024

Naissances:

Loan BAHU Eden PEREZ DUPONT Armand PINAUD Aubin TARABLA

PACS:

BULUCUA Gaëtan – XAUSA Célia KRESS Cloé – TACCOEN Timothée MIRIDJANIAN Tony – BIRGINIE Morgane

Mariages:

ZEC Dejan - FOWLER Jennifer

Décès :

BOURSIN veuve NÉRAT Jacqueline
HALIMI Lucien
HOLL Elfriede
MERCIER veuve KNIPILER Jacqueline
MINETTO veuve BERNARD Jacqueline
NOYREY veuve MANIN Edith
PICHOUD Régine
PRARIO veuve ROUGIER Yvette
PRIMATESTA veuve SCIAUD Lucie
QUILLIEN Alan
RABAL Guy
SERCOURT Jack
VUILLAUME veuve LARCHEVÊQUE Huguette

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Guy VERNEY
RÉDACTION:
Équipe municipale
COORDINATION:
Sébastien VACCARELLA
MAQUETTE:
Service communication
IMPRESSION
Médiatik Communication
Ne pas jeter sur la voie publique
Photo de la Une © Josiane Filhastre